Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le 22/03/23
ID : 031-213100449-20230202-PFSJTCD2023007-AI

VILLE DE BALMA

PFS/JT/CD/2023/007

ARRETE DU MAIRE

pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la Commune de Balma,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 11 février 2021 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Considérant la nécessité pour la ville de Balma de recourir aux services d'une intervenante pour animer des ateliers de comptine, lecture et jeux de doigts auprès des jeunes enfants de la Halte-Garderie Noncesse, du Relais Petite Enfance, de la Crèche Familiale et du Multi Accueil Marie-Laurencin.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une convention de prestation de service est signée entre la ville de Balma et l'association « Le P'tit Pouss » en vue de définir les modalités d'intervention de Mme GRAZIDE au sein du Relais Petite Enfance, de la Halte-Garderie Noncesse, de la Crèche Familiale et du Multi Accueil Marie-Laurencin durant l'année 2023.

ARTICLE 2 : La ville de Balma s'engage à verser à l'association « Le P'tit Pouss » une contrepartie financière forfaitaire d'un montant maximum de 900 €, ventilée de la façon suivante :

Localisation	Séances	Tarif horaire	Coût total	
Halte-Garderie Noncesse	4 séances	50 €	200 €	
Crèche Familiale	2 séances	50 €	100 €	
Multi Accueil Marie-Laurencin	4 séances	50 €	200 €	
Relais Petite Enfance	8 séances	50 €	400 €	

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des délibérations du Conseil Municipal et sera publié avec le compte-rendu sommaire prévu à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que sur le site internet de la ville.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Balma, le 2 février 2023.

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire,

MAIRIE DE BALMA 31132 CEDEX

Vincent TERRAIL-NOVÈS